

Charte constitutive de l'Espace Ethique de l'Université Inter-Âges du Dauphiné (EE UIAD).

Proposition au Conseil de l'UIAD le 23 mai 2018

Pour répondre aux objectifs résumés dans sa devise, « le plaisir d'apprendre », l'UIAD rassemble de très nombreux acteurs, apprenants, enseignants, administratifs, autour de thématiques très diverses et de méthodes d'apprentissage basées sur différents modèles. Cette diversité riche et revendiquée repose sur des relations humaines également diverses et reposant sur les principes citoyens de liberté, d'égalité et de fraternité ou solidarité. Le fonctionnement et le développement de l'UIAD impliquent la nécessité d'une culture éthique relationnelle, responsable et partagée par tous les adhérents de l'Université, attentive notamment, avec bienveillance, aux situations de vulnérabilité. Pour contribuer à la qualité de cette relation humaine multiple, l'Espace Ethique de l'UIAD est au service des adhérents, de la gouvernance et des personnes qui expriment un besoin justifié de faire appel à lui.

Objectifs de l'EE UIAD

1. Répondre aux questions d'ordre éthique relationnelle posées par la gouvernance, les adhérents ou les acteurs professionnels de l'UIAD.
2. Sensibiliser les adhérents de l'UIAD à la dimension éthique relationnelle.
3. Aider à exprimer les besoins spécifiques de l'éthique relationnelle au sein de l'Université Inter-Âges et y répondre dans une démarche responsable.

Missions de l'EE UIAD

1. Assurer l'accompagnement de la pratique de l'éthique relationnelle au sein de l'UIAD.
2. Formaliser, rassembler, mettre en mémoire l'expérience et les recommandations issues des analyses de cas d'éthique relationnelle.
3. Proposer au Conseil d'Administration une charte éthique de l'UIAD.
4. Répondre aux saisines de la gouvernance sur les implications éthiques de ses choix stratégiques et tactiques.
5. Répondre aux saisines des adhérents et du médiateur concernant des cas pratiques d'éthique relationnelle.
6. Répondre dans la mesure de sa disponibilité à des saisines de tiers, personnes physiques ou morales, qui expriment le besoin justifié d'un avis et de recommandations concernant des cas d'éthique relationnelle.

Mise en place et fonctionnement de l'EE UIAD

1. Création d'un Espace Ethique de l'UIAD, et de ses lieux et dates de réunion.
2. Définir ses rôles :
 - a) contribuer au développement de relations humaines éthiques au sein de l'UIAD ;
 - b) délibérer sur l'éthique relationnelle, recueil de cas, expériences et recommandations ;
 - c) recevoir, traiter, instruire les demandes d'avis éthique ;
 - d) animer et participer à la formation en éthique

- e) mettre à disposition des ressources accessibles d'information et de formation en éthique.
3. Désignation des membres :
 - a) membres de droit : les membres du Bureau en exercice et le Médiateur ou la Médiatrice de l'UIAD;
 - b) membres titulaires : des adhérents de l'UIAD ou des personnes extérieures ayant manifesté un intérêt pour la démarche éthique, aptes à prendre part à l'analyse des situations et à l'élaboration des recommandations, et agréés par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau ;
 - c) membres invités : des participants, internes ou externes à l'UIAD, qui peuvent être conviés à participer ponctuellement ou durablement aux travaux de l'Espace Ethique sur demande de sa présidence.
 4. Nomination et durée des mandats :
 - a) Les membres titulaires sont désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau prenant en compte les candidatures suggérées par le président ou la présidente de l'Espace Ethique ;
 - b) les membres titulaires assurent un mandat renouvelable de 3 ans. Ils peuvent quitter leur mandat sur simple demande écrite au président ou à la présidente de l'UIAD et pourront alors être remplacés ;
 - c) Les nombres minimal et maximal de membres titulaires sont fixés par le Conseil d'Administration de l'UIAD et figurent au règlement intérieur (propositions 5 à 12).
 5. Présidence : Les membres de droit et titulaires élisent ensemble chaque année parmi eux un président ou une présidente de l'Espace Ethique. Le mandat du président ou de la présidente est renouvelable.
 6. Partager les tâches : l'EE UIAD pourra mettre en place des groupes de travail autour d'un thème ou d'un dossier particulier.
 7. Fonctionnement : réunion plénière mensuelle et si nécessaire réunion supplémentaire à la demande du ou de la président(e). Les participants aux délibérations sont engagés à respecter le secret.
 8. Production : compte-rendu des séances en version complète et confidentielle et en version anonymisée destinée à rendre disponibles les recommandations dans un but pédagogique.
 9. Évaluation de l'action : nombre d'avis rendus par rapport aux avis demandés à l'Espace Ethique, nombre de recommandations émises. Un rapport annuel d'activité sera remis chaque année à la gouvernance et soumis au Conseil, avant l'élection annuelle du président ou de la présidente de l'espace éthique.

Avis de l'EE UIAD

1. Les avis et recommandations de l'EE UIAD sont consultatifs.
2. Les avis et recommandations éthiques dans leur version anonymisée ont vocation à être rendus publics au sein de l'Université sous le contrôle conjoint de la gouvernance et sous réserve du respect du secret des délibérations et des données personnelles.
3. L'autonomie de l'Espace Ethique doit être garantie par la gouvernance en ce qui concerne la saisine, l'instruction, la délibération, et les recommandations.
4. Les conflits d'intérêts doivent être identifiés au cas par cas et personne par personne, gérés et mentionnés dans le compte-rendu des séances.

Membres de l'Espace Ethique, proposés au Conseil d'Administration de l'UIAD à sa création

Liste des membres de droit de l'UIAD :

- Médiateur : Jacques RIVENS
- Président : Alain FRANCO
- Secrétaire Générale : Maryse DUC-GONINAZ
- Vice-Président Assesseur – Trésorier : Roland PERRIN-COCON
- Vice-Président Enseignement : Alain MARMONIER
- Vice-Président Affaires Extérieures : François SPIRA
- Membre du Bureau : Michel HOLLARD
- Directeur : Cédric MAZZONE

Liste des candidats à la fonction de membre titulaire proposés à la création de l'Espace Ethique par ordre alphabétique :

- Claude ARNAUD, membre de l'UIAD
- Elsa CARRON, enseignante de l'UIAD
- Marc de LAJUDIE, membre de l'UIAD
- Catherine DESSE, membre et enseignante de l'UIAD
- Hélène FANET, membre de l'UIAD
- Marie FOYER, membre de l'UIAD
- François KUENTZ, membre de l'UIAD
- Danielle SCICLUNA, membre et administratrice de l'UIAD
- Marie-Thérèse VERGNE, membre de l'UIAD